



Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

80/82, rue de Montreuil – 75011 Paris

Tél : 01 44 64 64 44 Télécopie : 01 43 48 96 16

[http : //snuisudtresor.fr](http://snuisudtresor.fr)

courriel : union@snuisudtresor.fr

Paris, le 10 mai 2010

PROJET DE STATUT PARTICULIER DES CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Demande d'amendement de l'article 33 du projet de décret

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires dénonce le fait que le projet d'article ne permette pas de report de l'ancienneté acquise dans le 7^{ème} échelon du grade actuel de contrôleur principal.

En conséquence, l'Union demande que le tableau de reclassement figurant à l'article 33 soit ainsi modifié et complété :

Article 33 :

Situation dans le 7 ^{ème} échelon du grade de contrôleur principal			
	Ancienneté dans l'échelon	Echelon de reclassement	Ancienneté reportée
CP 7	6 ans et plus	11	Sans ancienneté
CP 7	+ de 3 ans et moins de 6 ans	10	Ancienneté acquise au-delà de 3 ans
CP 7	- de 3 ans	9	Ancienneté acquise

Amendement non retenu par l'Administration